



**COMPTE RENDU de
l'ASSEMBLEE GENERALE**

Séance du 20 mai 2009

L'an deux mil neuf et le 20 du mois de mai, à 19h30, le Conseil de la Communauté de Communes Arve et Salève, convoqué par son président, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale de Scientrier

Conseillers en exercice : 26 - présents : 21 –procurations : 0 - Quorum :14-

délégués présents de la commune de:

ARBUSIGNY

DELIEUTRAZ Laurent (titulaire),
BOCHET Jean (suppléant)
DE VITO Libératore (titulaire),

LA MURAZ

JACQUEMOUD Noël (titulaire)
PERINET Nadine (titulaire),
LARUAZ Jean-François (suppléant),
DURET Jean-Pierre (suppléant),

REIGNIER

CICLET Jean-François (titulaire),
PUGIN André (titulaire),
MONATERI Pierre (titulaire),
CORDONNIER Laurent (titulaire),
BOUCHET Eric (titulaire),
COCHARD Jean-Louis (suppléant),
JUGNIOT Edwige (suppléante),

ARTHAZ P.N.D

PELLEVAT Cyril (titulaire)

PERS-JUSSY

FAVRE Louis (titulaire),
DOMPMARTIN Patrice (titulaire)
DUPANLOUP Denis (titulaire)
LAVERRIERE Roland (titulaire)

SCIENTRIER

NAVILLE Catherine (titulaire),
DEAGE Patricia (titulaire),
MARECHAL Edwige (suppléant),

MONNETIER-MORNEX

MAUME Philippe (titulaire),
DUBOUCHET Marie-Christine (titulaire),
ALESSIO Alain (titulaire),
PARENT Séverine (titulaire),

NANGY

VITTOZ Fabienne (titulaire),
MUGNIER Gilbert (suppléant),

Absents Excusés

GUIMET Nicolas (suppléant), THABUIS Bruno (suppléant), LEJEUNE Denise (suppléante), NOURRISSAT Eric (suppléant), GRUFFAT Sébastien (suppléant), ROGUET Gilles (suppléant), VERMOT Christiane (suppléante), CIABATTINI Alain (titulaire), FAVRE Laurent (suppléant), CHEVALLIER Dominique (titulaire), JACQUEMOUD Gérald (titulaire), ACAR Bircan (suppléante), MAULET Gérard (suppléant), MARECHAL Cosette (suppléante), DUBET Béatrice (suppléante), BAR Muriel (Suppléante), LAHURE Fabrice (suppléant), MATTHEY Claire (suppléante), BEYTRISON Bernard (Suppléant), CHLAKHOFF Christophe (suppléant), GROS Laurent (titulaire), MOREL Fabienne (suppléante), BRIFFOD Pascal (titulaire), DECARROUX Fabrice (suppléant),

Etaient également présents M. Maurice SONNERAT, Conseiller Général et M. Noël MERCIER de la MED
MME Catherine NAVILLE est nommée secrétaire de séance.

OBJET

- 1- Approbation du précédent compte rendu
- 2- Economie : Approbation du FISAC, de la convention avec la MED, du CRACL au 31/12 de la SED pour la ZAC de l'Eculaz, acquisition et vente de terrain dans la ZAE de Scientrier, de la convention avec le Conseil Général pour l'aménagement du carrefour RD19 -la ZAC de l'Eculaz, notification de l'attribution du lot1 pour les travaux de la ZAC, modification de la délibération 81/08.
- 3- Ancienne décharge de Reignier : notification de l'attribution des travaux
- 4- SIMBAL : prochain CDDRA
- 5- Virements de crédits
- 6- Approbation du rapport d'activité 2008
- 7- Contrat d'assurance statutaire : remise en concurrence
- 8- Notification de nouveaux délégués
- 9- Tarifs des composteurs individuels et convention d'usage, convention de mise à disposition et d'utilisation
- 10- Décisions du Président
- 11- Informations diverses

DECISION

Approbation
Approbation
Approbation
Approbation reportée

Approbation
Approbation
Approbation
Approbation
Approbation
Approbation
notification

Approbation
Notification
sans objet

Madame Catherine NAVILLE, maire de la commune de SCIENTRIER et vice-présidente, souhaite la bienvenue à l'assemblée. Elle passe ensuite la parole au Président. Monsieur le Président remercie Madame le Maire de Scientrier de son accueil et Monsieur le conseiller général et les délégués de leur présence. Madame Catherine NAVILLE est nommée secrétaire de séance. M. le Président propose de passer au premier point à l'ordre du jour.

1 – approbation du précédent compte rendu

M. le Président rappelle que le compte rendu de la séance du 25 mars 2009 a été envoyé au domicile de chaque délégué. Le Conseil Communautaire approuve le dernier compte rendu.

2 – Report d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le président expose que le point à l'ordre du jour relatif à l'acquisition de terrains en ZAE de Scientrier doit d'abord être débattu en conseil municipal de Scientrier, il propose donc à l'assemblée de reporter ce point à la prochaine Assemblée Générale. Le Conseil communautaire accepte de reporter le point concernant l'acquisition de terrains en ZAE de Scientrier à une prochaine séance.

3 – Economie

- FISAC

Monsieur Noël MERCIER, de la Maison de l'Economie Développement, présente le dossier FISAC et les 14 fiches actions qui le composent. Il rappelle que ce programme comporte trois tranches et qu'il s'agit de s'engager sur la première tranche qui est évaluée à 180000 € dont 52000 € seront à la charge de la communauté de communes Arve et Salève. Sur ce dernier montant il convient de déduire les frais afférents au poste d'animateur FISAC qui seront pris en charge par la commune de Reignier par le biais d'un fonds de concours.

Il rappelle que le programme FISAC intercommunal s'inscrit pleinement dans les objectifs énoncés lors du processus de préparation du dossier FISAC :

- premièrement, il répond aux problématiques identifiées lors de l'étude préalable à la définition des actions.
- deuxièmement, il répond aux orientations exprimées lors du comité de pilotage du 30 mars 2009, en présence des partenaires (Etat, Communauté de Communes, association intercommunale de professionnels, chambres consulaires).

Le conseil communautaire, au vu des éléments mentionnés ci-dessus et du contenu précis du dossier FISAC, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le dossier FISAC de la Communauté de Communes Arve et Salève tel qu'annexé à la présente délibération,
- **SOLLICITE** l'intervention financière de l'Etat sur ce dossier, au titre des opérations rurales collectives du dispositif FISAC,
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie une dérogation pour commencer de manière anticipée les travaux prévus dans ce dossier,
- **CHARGE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de mettre en œuvre les procédures relatives au dépôt de ce dossier FISAC.
- **CHARGE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de mettre en œuvre les procédures relatives à l'établissement d'une future convention avec les différents partenaires de ce dossier.

- Convention MED

Monsieur Noël MERCIER, de la Maison de l'Economie Développement, présente le projet de renouvellement de la convention avec la communauté de communes.

vu les statuts de la communauté de communes et en particulier la compétence économie, considérant le besoin de continuer son action pour favoriser et accompagner les activités économiques du territoire, de définir et animer l'offre ainsi que prospecter et promouvoir les capacités d'accueil de la future ZAC de Reignier, vu le projet de convention avec la MED pour une mission d'appui au développement économique pour l'année 2009 pour un montant total de 10 800 € HT,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la convention avec la MED pour une mission d'appui au développement économique pour l'année 2009 pour un montant total de 10 800 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la dite convention

- CRACL de la SED au 31/12/2008

M. le Président expose à l'assemblée le compte rendu annuel d'activités concernant le projet de la ZAC de l'Eculaz dressé par la SED de Haute-Savoie. Ce compte rendu fait état, entre autre, de 56 420 € de dépenses en 2008 et d'un montant prévisionnel des dépenses sur 2009 de 1.561.036 € TTC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte rendu annuel d'activités concernant le projet de la ZAC de l'Eculaz au 21/12/2008

- Convention d'autorisation de voirie avec le Conseil Général pour l'aménagement du carrefour RD19A/ZAC de l'Eculaz

Le Président expose au Conseil que la Commission Voirie et Grandes Infrastructures Routières – Bâtiments Départementaux, lors de sa visite du 27 novembre 2008 a donné son accord de principe sur les dispositions techniques du projet d'aménagement du carrefour sur la RD19A avec la Zone d'Activité de l'Eculaz, sur le territoire de la commune de Reignier-Esery. Il rappelle que la maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la communauté de communes Arve et Salève. Il donne lecture du projet de convention d'autorisation de voirie et d'entretien avec le conseil général

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'autorisation de voirie et d'entretien avec le conseil général / RD19A – carrefour de la ZAE de l'Eculaz
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la dite convention

- Travaux de la ZAC de l'Eculaz

Le Conseil Communautaire ACCEPTE de préciser sa délibération du 17/12/2008 n°81/08 en précisant les tranches fermes et conditionnelles des lot 2 - attribué à l'entreprise ROGUET pour un montant de 99099,85 € HT – et lot 3 – attribué à l'entreprise CHATEL pour un montant de 58000 € HT

Le **conseil communautaire** après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision de la commission économie de retenir pour le lot 1 des travaux d'aménagement de la zone de l'Eculaz le groupement COLAS/DECARROUX pour un montant de 1.150.321,30 € HT
- **AUTORISE** le Président à signer le marché.
- **CHARGE** le Président de signer tous les documents afférents et d'effectuer les formalités nécessaires.

4 – Ancienne décharge

Le Président expose que lors de sa réunion du 23 mars 2009, la Commission d'Appel d'Offres a retenu l'entreprise DECARROUX pour effectuer les travaux de réalisation du parking sur l'ancienne décharge de Reignier pour un montant de 209 285 € HT.

Le **conseil communautaire** après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avis de la commission d'appel d'offres qui a retenu l'entreprise DECARROUX pour un montant de 209.285 € HT pour réaliser les travaux de réalisation d'un parking sur l'ancienne décharge de Reignier.

5 – SIMBAL

Monsieur le Président rappelle que l'actuel Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA) s'achève en février 2010 et que le SIMBAL s'est engagé dans la préparation du prochain dispositif, le Contrat de Développement Durable Rhône Alpes (CDDRA).

Le SIMBAL s'engage à présenter dans les mois qui viennent la candidature du Genevois Haut-Savoyard au CDRA. Pour que cette candidature puisse être retenue le SIMBAL doit indiquer le périmètre géographique du prochain contrat. Les collectivités qui souhaitent s'associer à la phase préparatoire, et ultérieurement au nouveau contrat, doivent se prononcer et délibérer sur leur adhésion à ce dispositif.

Le conseil communautaire après avoir entendu l'exposé de M. le Président, ayant délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'adhérer** au futur Contrat de Développement Durable Rhône Alpes, dont la signature peut être envisagée courant 2010
- **DECIDE** de fixer la contribution annuelle à 3€/habitant avec une modulation par le potentiel fiscal, pour les 6 ans de ce prochain contrat.

6 – Virements de crédits

le président expose au conseil communautaire qu'il convient d'effectuer des virements de crédit en section d'investissement du budget annexe de la ZAE pour intégrer le montant des dépenses afférentes aux travaux d'aménagement de la ZAC de l'Eculaz au bon chapitre.

Le conseil communautaire après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'effectuer le virement de crédit suivant :**

BUDGET ZAE Section investissement, en dépenses	
Au compte 2113.824	Au compte 2315.824
-1.500.000	+1.500.000
TOTAL	
Au compte 2113.824	Au compte 2315.824
-1.500.000	+1.500.000

7 – Rapport d'activités de l'année 2008

M. le Président donne lecture du rapport d'activité de l'année 2008, distribué aux délégués présents
Vu l'article 40 de la Loi n°99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, vu le rapport d'activité qui lui est présenté

Le conseil communautaire ayant pris connaissance du projet du rapport d'activité, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE le rapport d'activité 2008** tel qu'il lui est présenté

8 – contrat assurance des risques statutaires

Le Président expose :

- l'opportunité pour la communauté de communes de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en cas de décès, invalidité, incapacité temporaire et d'accidents ou maladie imputables ou non au service ;
- que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le conseil communautaire

- **DECIDE** de charger le centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée dans le cadre d'une démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités intéressées
- **SE RESERVE** la faculté d'y adhérer,

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, longue maladie longue durée, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire
- agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie grave, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules conformément aux différentes hypothèses prévues lors de la consultation.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes : effet au 01.01.2010 – régime du contrat : capitalisation

9 – Nouveaux délégués de Monnetier-Mornex-Esserts-Salève

Monsieur le Président expose à l'assemblée que lors de la dernière réunion du conseil municipal de Monnetier-Mornex le 5 mai 2009, les nouveaux délégués, conformément aux statuts et à l'arrêté préfectoral du 23 avril 2009, notifiant les nouveaux recensements de la population, ont été élus comme suit :

Les délégués titulaires sont :

- M. Philippe MAUME
- Mme Marie-Christine DUBOUCHET
- M. Alain ALESSIO
- Melle Séverine PARENT

Les délégués suppléants sont les suivants :

- Mme Muriel BAR
- M. Bernard BEYTRISON
- Mme Claire MATTHEY
- M. Fabrice LAHURE

Le conseil communautaire

- **PREND ACTE** de l'élection des nouveaux délégués de la commune de Monnetier-Mornex, élus et installés dans leur fonction au sein du conseil communautaire

10 – Composteurs

Le Président expose que les commissions environnement et déchets proposent, pour réduire le volume des ordures ménagères, la mise à disposition de composteurs individuels, contre une participation financière, aux habitants de la communauté de communes Arve et Salève. Pour cette année, l'acquisition de 500 composteurs individuels est prévue. Cette opération sera renouvelée l'année prochaine si les demandes dépassent les 500 composteurs.

Il est proposé de facturer aux habitants qui souhaitent un composteur individuel, 15 € TTC, pour un montant d'acquisition total de 28 € HT sans les subventions.

Il donne lecture également du projet de convention de mise à disposition et d'utilisation avec les usagers.

Le **conseil communautaire** près avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'acquisition de 500 composteurs individuels à destination des foyers de la communauté de communes Arve et Salève
- **DECIDE** de fixer la participation financière des foyers à 15 € TTC par composteur
- **DIT** qu'un foyer ne peut acquérir plus d'un composteur
- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition et d'utilisation avec les usagers
- **AUTORISE** le Président à la signer,

11 – Décisions du Président

Vu les dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2008, rendu exécutoire le 7 juillet 2008

Monsieur le Président rend compte au **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** des décisions suivantes

- approbation du dossier de la commune de Monnetier-Mornex auprès de l'EPF
- fixation du taux de l'emprunt à taux révisable, indexé sur l'Euribor, contracté en 2005 pour un montant de 510.000 €. Le taux de départ était de 2,221. Il a atteint 4,80 % et a été fixé à 4,15% à compter du 25/04/2009. Il reste à rembourser 427.900,05 €

12 – Informations

Commission déchets : M. Laurent DELIEUTRAZ informe l'assemblée que des colleteurs de piles seront installés dans chaque Mairie et que la déchetterie accueille désormais les déchets électriques et les ampoules ainsi que les déchets issus des soins médicaux.

La prochaine Assemblée Générale aura lieu le **mercredi 17 juin 2009 à 19h30** à la mairie d'Arthaz P.N.D.

La séance est levée à 22h10